

Certificat ASSF

*** Dylan CORREIA LUDOVICO ***

né le 11 janvier 1995

a apporté la preuve qu'il remplit les conditions préalables pour l'octroi du
certificat ASSF au vu du règlement approuvé d'examen professionnel
d'entrepreneur de pompes funèbres
du 6 novembre 2017.

Le présent certificat donne le droit de porter le titre protégé

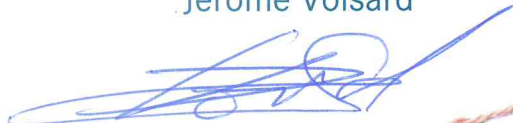
**Entrepreneur de pompes funèbres avec
certificat ASSF**

Jongny, le 17 septembre 2024 (Date de l'examen)

Président de l'ASSF
Section Suisse romande

Présidente de la commission d'examen
pour la Suisse romande

Jérôme Voisard



Certificat
de l'ASSF

Danielle Voisard

